

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération

**Contrat de maintenance
informatique**

N°5.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Séance du 17 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'avoir un contrat de maintenance informatique pour le SIVOM, la mairie de la Grave et la mairie de Villar d'Arène.

Le contrat a pour objet l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement des équipements matériels et immatériels.

Il demande l'autorisation de signer le contrat correspondant.

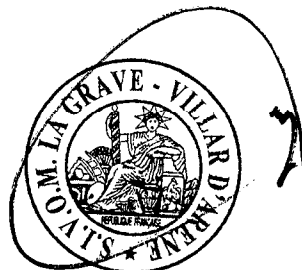
Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Autorisent le président à signer le contrat correspondant
- Autorisent le règlement des factures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



AR Prefecture

005-240500264-20220217-05_2022-DE
Reçu le 24/02/2022
Publié le 24/02/2022